

---

Nombre de membres en exercice : 11

**Séance du jeudi 12 novembre 2020**

Le jeudi 12 novembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 06 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M ; M. LESCOLE P. ; Mme VALLET I

Procurations : M. BIENAYME A à Mme VALLET I. ; Mme PRACHT BRUNET L. à Mme PRUNET C.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

Mme Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

Convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique

Les membres acceptent à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I- Approbation du compte rendu du 08 octobre 2020**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**II- Convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique**

Demande de précision sur une participation financière de la commune.

Lecture de la convention, pas de participation financière.

Questionnement sur « itinéraires de randonnée non motorisée », la convention sera envoyée aux conseillers avant de la signer.

**III- Utilisation salle de quartier**

Location de la salle :

- Associations du village : gratuit

- Associations extérieures :

A la question : êtes-vous d'accord pour louer à des associations extérieures à titre gracieux ?

9 pour dont 2 procurations ; 2 contre (louer et non prêter) : gratuit pour une réunion de travail, uniquement

- Habitant du village : gratuit

- Habitant non domicilié sur la commune :

Qui est favorable pour la louer aux personnes extérieures au village ? :

7 pour dont 2 procurations ; 4 contre

Pour quel tarif ? . A la majorité il est décidé le tarif de 130 €.

Caution : 500 € matériel et 50 € pour le ménage

Planning de la salle de quartier : secrétaire

Etat des lieux pour toute location (feuille de l'état des lieux à vérifier avec Philippe) à mettre en place à chaque entrée et sortie, référente Christine.

#### IV- Délibérations :

- **Participation aux frais de fonctionnement école de Leyme**

Un enfant est scolarisé en maternelle à l'école de Leyme, participation demandée : 676 €. Le conseil mandate Mme Le Maire pour signer la convention. Tableau récapitulatif des participations demandées par école :

| ECOLES  | NOM DES ELEVES                                     | COUT TOTAL           |
|---|--|----------------------|
| <b>LACAPELLE MARIVAL</b><br>-maternelle : 1 650 €<br>-primaire : 802 €          | - LAILLER Yoni                                     | 1 650 €              |
| <b>LIVERNON</b><br>-maternelle ou primaire : 1 300 €                            | DE RICARD -ESTEBAN Diego<br>(primaire né en 2010)  | 1300 €               |
| <b>LEYME</b><br>-maternelle : 676 €<br>-primaire : 419 €                        | -CAYROL Clément né en 2015                         | 676 €                |
| <b>AYNAC</b><br>-maternelle : 1 169.90 €<br>-primaire : 867.88 €                | - CHIEZE Théodore<br>- MINIER-THERONDEL<br>Raphaël | 2 037.78 €           |
| <b>GRAMAT (année civile 2019)</b><br>-maternelle : 1 846 €<br>-primaire : 691 € | - BOUYGUES Lison (0.5)<br>- BOUYGUES Clément ;     | 923 €<br>+ } 2 305 € |

Une réunion, avec le Maire de Gramat, est prévue le jeudi 19 novembre à 17h pour les frais de fonctionnement scolaire.

- **Révisions loyers des logements communaux**

Le bail consenti à chaque locataire prévoit une augmentation, chaque année, au 1er janvier en fonction des variations de l'IRL du troisième trimestre de l'année précédente, et dans la limite du loyer maximal de conventionnement, lui-même révisé en fonction des variations de l'IRL du troisième trimestre de l'année précédente.

Le nouvel indice de référence des loyers s'applique sans qu'il soit nécessaire de modifier la clause prévue par le bail. Le taux au 1er janvier 2021 est de + 0.46 %.

3ième trimestre 2020 Indice de référence 130.59

3ième trimestre 2019 Indice de référence 129.99

- Logement au-dessus salle de quartier : 460 € à 462 € ;
- Logement au-dessus de la mairie : 295 € à 296 € ;
- Logement T2 : 253 € à 254 € ;
- Logement ancienne Poste : 372 € à 374 € ;
- Logement T3 : 467 € à 469 €.

Le conseil valide cette révision.

- **Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement non collectif du Grand Figeac (le rapport a été envoyé par messagerie le 07 novembre)**

Ce rapport est approuvé par le conseil municipal

- **Convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun Aménagement : commune/ Grand Figeac**

Mission : assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes appartenant à des Communautés des Communes (créé en 2015).

Le conseil émet un avis favorable et mandate Mme Le Maire a signé la convention.

- **Remboursement Taxe ordures ménagères par les locataires**

Le calcul se base sur la Taxe d'Habitation de l'année en cours et à ce jour

nous n'avons pas reçu les CD mises à jour.

## V- Travaux :

- **Devis changement des menuiseries extérieures logement au-dessus salle des fêtes :**

L'entreprise COSTES a envoyé un devis le 01 octobre mais nous sommes toujours dans l'attente du devis de l'entreprise DELNAUD, malgré nos relances. Un seul devis ne suffit pas pour retenir une entreprise.

- **Devis demandés pour la dalle pour déposer le récup verres ainsi que pour les recyclables au cimetière.**

Devis ALIBERT David reçu le 06 octobre 2020.

A la question, trouvez-vous justifié le déplacement du récup verres à coté de l'abri bus ? non à la majorité (3 pour dont 1 procuration et 8 contre dont 1 procuration)

Pour un emplacement poubelle au cimetière : le devis sera ré-étudié avec l'entrepreneur.

- **Devis DELPON pour le cimetière : reprise maches pied de la croix + projet extension cimetière**

- **Devis J. ARMAND : pour n montant de 3 852 € TTC**

- Elagage de platanes sur la place du village et abattage,
- Elagage d'un marronnier au Bout du Lieu
- Abattage d'un marronnier à Lestrade
- Elagage d'un frêne

Devis accepté

### - QUESTIONS DIVERSES

Devis PIALOU pour le stade de foot : changement du chauffe-eau pour un montant de 1 071.60 € TTC.

Honorariat Bernard LACARRIERE : une cérémonie sera organisée au printemps.

SIAEP : bureau transféré à Aynac

Gestion du confinement par la commune : appel téléphonique aux personnes vulnérables, attestation gratuite à disposition des habitants à la mairie

Arrêté Pigeons pris du 17 octobre au 31 décembre 2020

Journal communal, même format que l'année dernière. Préciser que le SIAEP a déménagé

URBANISME : CU information : SCP GARRISSON.... Domaine/FAIVRE Sylvie,  
Gruffiel

Plan communal de Sauvegarde à aborder (décembre 2020)

Mail CDG : document unique d'évaluation des risques professionnels (décembre  
2020)

Gouter du 13 décembre : enfants (comité des fêtes) et + de 75 ans (mairie)  
Reporté au printemps avec de meilleures conditions sanitaires...

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

*Le Secrétaire,  
Municipal,*

*Le Maire,*

*Le Conseil*